

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Proces Verbal De L'Assemblée De Messeigneurs Les  
Archevesques Et Evesques Qvi Se sont trouvez à Paris  
pour les affaires de leurs Dioceses, tenuë par ordre du  
Roy dans l'Archevèchéle Jeudy trentième ...**

**Paris, 1688**

[Text]

[urn:nbn:de:bsz:31-110420](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-110420)



**L**AN mil six cens quatre-vingt-huit, le trentième & dernier jour de Septembre, Messieurs les Archevêques & Evêques qui étoient à Paris pour les affaires de leurs Dioceses ayant esté par ordre du Roy convoquez en la maniere accoutumée, & suivant les Reglemens du Clergé, se sont rendus sur les dix heures du matin chez Monseigneur l' Illustrissime Messire François de Harlay Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Proviseur de Sorbonne, Superieur de la Maison de Navarre, le plus ancien des Prelats qui se sont trouvez en cette Ville, Illustrissimes & Reverendissimes Seigneurs Messires Charles Maurice le Tellier Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, Legat né du S. Siege Apostolique, Primat de la Gaule Belgique, Charles le Goux de la Berchère Evêque de Lavour, nommé par le Roy à l' Archevêché d'Alby, Daniel de Cosnac Evêque de Valence & Die, nommé par Sa Majesté à l' Archevêché d' Aix, Denis Sanguin Evêque de Senlis, Toussaint de Forbin de Janson Evêque Comte de Beauvais, Pair de France, François de Clormont de Tonnerre Evêque Comte de Noyon, Pair de France, Mathieu Thoreau Evêque de Dol, François de Nesmond Evêque de Bayeux, Antoine François de Bethier Evêque de Ricux, Jacques Segurier Evêque de Nismes François de Batailler Evêque de Bethleem, Louis Anne Aubert de Villersein Evêque & Seigneur de Senez, Paul Philippe de Chau-

4

Chaumont Evêque d'Acqs, Pierre du Laurens Evêque du Bellay, Pierre de la Brouë Evêque de Mirepoix, Humbert Ancelin Evêque de Tulles, Jean Baptiste d'Estrées Evêque Duc de Laon, Pair de France, Louis Marcel de Coëtlogon Evêque de S. Brieux, Louis Joseph Adheyman de Monteil de Grignan Evêque de Carcassonne, Charles Benigne Hervé nommé à l'Evêché de Gap, Jacques des Marotz nommé à l'Evêché de Riez, Charles de Villeneuve de Vence nommé à l'Evêché de Glandève, Victor Augustin de Mailly nommé à l'Evêché de Laval, Henry de Nesmond nommé à l'Evêché de Montauban, & Pierre François de Beauvau nommé à l'Evêché de Sarlat.

Tous ayant pris leurs rangs & leurs sceances dans l'ordre ordinaire, Monseigneur l'Archevêque de Paris Président a fait la priere du S. Esprit en la maniere accoutumée; après laquelle M. l'Abbé de Villars Agent étant au Bureau a dit:

### MESSEIGNEURS,

Ayant receu par Monseigneur l'Archevêque de Paris les Ordres du Roy pour Vous assembler dans l'Archevêché, nous les avons executez dans la forme accoutumée avec toute la diligence possible. Les mêmes ordres, MESSEIGNEURS, nous engagent à vous rendre compte de deux Actes dont Sa Majesté, par l'estime singuliere qu'elle fait de vos Personnes, a voulu vous faire part. Le premier est une Lettre que Sa Majesté a écrite à Monseigneur le Cardinal d'Estrées le sixième Septembre 1688. à l'occasion des affaires presentes: Et le second est un Acte d'Appel interjeté au futur Concile General par Monsieur le Procureur General du Parlement le vingt-septième Septembre de la même année; lequel Acte Sa Majesté a jugé à propos de

ne

ne rendre public qu'après vous l' avoir communiqué. Si vous l'avez agreable, MESSEIGNEURS, j'aurai l'honneur de vous faire la lecture de l'un & l'autre de ces Actes.

Après quoy Monseigneur l' Archevêque de Paris a ordonné à M. l' Abbé de Villars de faire la lecture des Actes dont il venoit de parler: ce qu'il a executé; & la lecture en étant faite, Monseigneur l' Archevêque de Paris a dit:

MESSEIGNEURS,

LE ROY m'a commandé d'avertir vos Agents de vous assembler dans ce lieu, afin qu'en qualité d'Ancien je puisse vous faire connoître la confiance dont il luy plaît de vous honorer dans la conjoncture des affaires présentes. Vous aurez appris par la Lettre que Sa Majesté a écrite à Mr. le Cardinal d'Estrées, la situation dans laquelle elles se trouvent, & la juste défiance qu'a Sa Majesté de la disposition du Pape, qui n'a pû se laisser fléchir par toutes les sollicitations qu'Elle luy a rendues, non seulement comme Fils aîné de l'Eglise, qui respecte le Pere commun des Chrétiens, mais encore comme un Prince doué d'une pieté exemplaire, qui n'a voulu rien oublier pour rechercher son amitié.

Cependant, Messieurs les plus fideles Serviteurs du Roy sont aujourd'huy persuadés que N. S. Pere a poussé à bout la patience de Sa Majesté, & qu'il s'est entièrement partialisé en faveur des Ennemis de la Couronne les plus déclarés.

C'est ce qui luy a donné lieu d'envoyer les Ordres dans Rome à Mr. le Cardinal d'Estrées, & de permettre icy à Mr. le Procureur General du Parlement d'interjeter un appel au Concile general futur des Griefs reçus ou à recevoir dans le temps de ce Pontificat, d'autant plus que la conduite passée du Pape fait apprehender, avec juste raison

à ce

à ce digne Magistrat que N.S. Pere le Pape n'en tienne une semblable dans la suite de ces affaires.

Et cela, Messieurs, afin que si Sa Sainteté le laissoit aller à ses préventions jusqu'à employer les Armes spirituelles de l'Eglise au préjudice des Sujets & des Estats de Sa Majesté, Mr. le Procureur General arrêta par cet Acte toutes les Procédures Ecclesiastiques d'un Pape irrité contre la France; & que l'appel au futur Concile general, qui, selon nos maximes fondamentales, est reconnu Supérieur de tout Estat & de toute Personne Ecclesiastique sans exception, même de celle du Pape, suspendit tous les effets de sa mauvaise volonté, ou les rendit inutiles.

Mon Official a donné Acte de cet Appel à Mr. le Procureur General, qui l'en a requis au Tribunal de ma Jurisdiction; où ce Magistrat luy a encore demandé des Lettres que l'on nomme Apôtres, pour poursuivre cet Appel en temps & lieu,

Le Roy, Messieurs, ne doute pas que vous n'appreniez avec plaisir la sage précaution de cette procédure Ecclesiastique, qui rassure les consciences les plus timorées, met les choses dans les regles, prévient même les troubles que Sa Majesté sçaura d'ailleurs dissiper par la force & par la justice de ses Armes.

Mais il attend de votre zele & de votre fidélité que vous employerez dans vos Dioceses vos instructions & vos soins pour faire entendre à ses Sujets la prudence & la modération de sa conduite.

Sa Majesté est persuadée que connoissant parfaitement, comme vous faites, la difference qu'il y a entre un démêlé de Religion & une guerre purement temporelle, vous sçauvez lever les allarmes des personnes les plus scrupuleuses, & dissiper les effets de la malignité de ceux qui se-  
roient

7  
roient les plus mal intentionés contre son service & le repos de l'Etat.

Le Roy m'a encore commandé de donner ses Ordres à vos Agents pour faire entendre ses intentions à nos Confreres absents, qui nonobstant leur éloignement, auront par ce moyen l'avantage de participer à l'honneur qu'il nous fait aujourd'huy.

Au surplus Sa Majesté ne doute pas que vous n'employez vos prieres pour rendre la Paix générale à la Chrétienté & cette bonne intelligence entre N. S. Pere le Pape & le Roy, pour laquelle Sa Majesté a tant fait d'avances.

Sa Majesté n'épargnera rien de son costé qui soit juste & raisonnable pour venir à bout de ce deffsein. Aussi a t'elle lieu d'esperer que soutenuë de sa valeur & de votre zele, Dieu exaucera ses vœux, & benira à pleines mains ses intentions & sa pieté.

Après ce discours, la compagnie d'une voix commune & unanime a prié Monseigneur l'Archevêque de Paris de remercier treshumblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle luy faisoit de luy donner part de ce qui s'est fait & passé dans les affaires importantes contenues dans les Actes dont on venoit de faire la lecture, ne pouvant mieux faire en ce recontre que de répondre à cette faveur par des vœux, pour qu'il plaise à Dieu d'inspirer au Pape dans cette occasion des sentiments de Paix, par des eloges de la pieté du Roy, par de tres-humbles actions de graces, & des applaudissemens respectueux à la sage conduite de Sa Majesté.  
Fait à Paris le jour & an que dessus.

- \* FRANCOIS Archevêque de Paris President,
- \* CHARLES MAURICÉ Archevêque Duc de Reims,
- \* CHARLES Evêque de Lavaur, nommé Archevêque d'Alby,
- \* DA-